

Exercice 2000 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 26 juin 2001.

A) Activité de la SEM MICROPOLIS

Au cours de l'année 2000, 280 événements ont été organisés par la SEM pour un total d'environ 460 000 visiteurs.

Les manifestations les plus fréquentées ont été :

- La Foire Comtoise : 140 000
- Micronora : 15 000
- Foire de Pontarlier : 14 000
- Salon du Tourisme, Salon de la Mariée, Salon de l'Habitat, Salon Pêche Chasse Nature : 10 000 chacun.

Deux manifestations ont été initiées en 2000 : La Foire de Pontarlier et le Salon Pêche Chasse Nature. Sans être une réussite au plan financier, ces deux événements ont permis à la SEMM d'élargir son champ d'action.

Les deux manifestations majeures (Foire comtoise et Micronora) représentent près de 43 % du chiffre d'affaires de la SEMM.

L'impact de Micronora (une année sur deux) et l'exploitation de la salle de concert sur un exercice complet expliquent un quasi doublement du chiffre d'affaires par rapport à 1999.

La salle de concert a accueilli 32 manifestations soit 2 concerts classiques et 30 spectacles de variétés.

Durant l'année 2000, aucun jour de fermeture du site n'a été enregistré.

B) Comptes de l'exercice 2000

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 26 MF (~3 963 674 €) contre 13,6 MF (~2 073 306 €) en 1999.

Le résultat net après impôt s'établit à 402 505 F (61 361,49 €) contre 220 663 F (33 639,86 €) en 1999.

A noter que l'impôt sur les sociétés est passé, du fait de résultats très positifs, de 72 KF (10 976,33 €) en 1999 à 254 KF (38 722,05 €) en 2000.

La SEMM consolide, par ce résultat, ses fonds propres et son fonds de roulement par la constitution de provisions significatives pour travaux et grosses réparations (745 KF (113 574,51 €)).

Sur 2000, la SEMM a effectué pour 903 KF (137 661,46 €) d'investissements d'exploitation.

Au 31 décembre 2000, la SEMM dispose d'une provision pour travaux et grosses réparations d'un montant total de 1 189 KF (181 261,88 €).

Après deux exercices de fonctionnement, la SEMM a largement accru sa solidité financière qui lui permet dès à présent d'assumer les aléas d'exploitation et de fréquentation tout en poursuivant le provisionnement pour dépenses d'investissement.

C) Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2000, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Une Assemblée Générale Extraordinaire a permis de procéder à la conversion du capital social en Euros.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport, relatif à l'activité de la SEM MICROPOLIS pour l'exercice 2000.

«M. LE MAIRE : Le président de la SEM est, vous le savez, Claude GIRARD. Vous savez comment fonctionne Micropolis : il y a un syndicat mixte chargé de la construction des bâtiments et une société d'économie mixte qui, elle, est chargée de la gestion et de l'animation.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est vrai que le parc est très dynamique et c'est juste pour dire que les chiffres seront un petit peu différents l'année prochaine parce qu'il y a le problème des années paires et impaires où vous avez des gros salons, une année sur deux. C'est vrai que la hausse, par rapport à celle d'il y a deux ans, est très favorable».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 décembre 2001.